

Chronique

Statut légal et conditions d'exercice des actes thérapeutiques en droit musulman classique

Haji Safar

37, rue Marc-Bloch, 69007 Lyon, France

Disponible sur Internet le 5 août 2014

Résumé

Chaque acte de l'homme a, selon la Loi islamique, un statut légal. Une partie de ces statuts sont précisés de manière explicite dans les textes de la Loi (la Charia), tandis qu'une autre partie n'y est pas explicitement mentionnée, mais la Loi contient des indications sur lesquelles les juristes préposés à pratiquer l'iijihad s'appuient pour les déduire. Dans cet article, nous analysons le statut juridique de l'acte thérapeutique dans l'ordre légal musulman.

© 2014 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Dans la tradition musulmane, la médecine est presque aussi importante que les sciences religieuses, le soin du corps manifestant le respect de la création divine : « *Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite* »¹. Aussi, Al Chafi (767–819 ère chrétienne), le plus imminent des savants et jurisconsultes musulmans, affirmait-il, qu'après les sciences religieuses « *Il n'y a pas de savoir plus noble pour un musulman que celui de la médecine* ».

Interrogé sur l'utilité de faire usage de la médecine, le Prophète répondit que toute maladie a un remède : « soignez-vous serviteurs de Dieu, car Dieu qui a fait descendre les maladies, a également créé les remèdes, lorsque on applique le remède approprié, la guérison s'ensuit certainement par l'ordre de Dieu ». Les exégètes de la tradition prophétique interprètent le message du Prophète Mohammad comme une incitation pour le malade à demander un remède au médecin et pour ce dernier à le chercher. Ce faisant, la recherche d'un traitement médical devient une obligation individuelle et collective pour toute la Communauté, plaçant son instruction et sa pratique au

Adresse e-mail : hjsafar@yahoo.fr

¹ Coran sourate 95 verset 4. Pour la traduction du sens des versets coraniques nous avons choisi la traduction du : Dr Mouhammad Hamidallah, *La traduction des sens du NOBLE CORAN en langue française*, en y apportant quelques rectifications lorsque cela nous a paru plus fidèle au sens du texte original.

premier rang des structures essentielles de la société. Ceci explique la place importante que la science et la pratique médicale occupèrent dans la civilisation musulmane : « La médecine islamique renvoie à un ensemble impressionnant qui s'étend géographiquement de l'Espagne à l'Inde et historiquement sur plus de cinq siècles. Cet ensemble a légué des milliers de manuscrits répartis dans les bibliothèques de très nombreux pays dans le monde »².

Si aujourd'hui cet aspect des sciences médicales islamiques est bien connu en Occident, il est une autre composante de ce savoir, grâce à laquelle l'activité médicale a pu justement si bien prospérer dans la civilisation musulmane, qui reste totalement inconnue en Occident. Il s'agit de l'ensemble des règles dégagées et développées par les juristes musulmans pour encadrer l'activité médicale, car « la civilisation qui a tant d'éclat dans tous les domaines des sciences et des arts, a aussi laissé son empreinte dans le domaine du droit »³.

Dans cet article nous allons essayer de mettre en lumière un aspect de la réglementation des activités du soin en Droit musulman classique au travers de la question du statut (Section 1) et des conditions d'exercice (Section 2) des actes thérapeutiques dans ce droit⁴.

Mais avant d'aborder notre sujet, il nous semble indispensable de procéder à une petite mise au point terminologique et conceptuelle.

La Charia, est définie par l'Orthodoxie musulmane comme un ensemble de règles issues des textes fondateurs de l'Islam, à savoir le Coran ; parole incrée du Dieu et la Sunna ; tradition prophétique constituée par les dires et les actes du Prophète. La Charia a pour but d'organiser les rapports entre les hommes, et de prévoir des prérogatives et des droits pour ces derniers⁵. Elle représente à ce titre la Loi islamique.

Le terme *fiqh* vient de l'arabe et signifie littéralement compréhension, ce terme est généralement utilisé pour désigner le Droit musulman. Le *fiqh* est l'œuvre des jurisconsultes aptes à exercer l'*ijihad*, autrement dit un examen rationnel, selon une méthodologie très rigoureuse, pour l'interprétation des textes de la Loi.

Le *fiqh* se définit comme l'ensemble des règles et des dispositions précisant les modalités pratiques relatives aux activités des individus et des groupes dans toutes les situations et dans tous les domaines de la vie, au moyen des indices que fournissent la Loi islamique (ou la Charia). Le *fiqh* de part de sa nature est relatif, relativité dans l'espace et relativité dans le temps : « Le *fiqh* s'adapte aux circonstances. Pour permettre cette adaptation, les juristes s'appuient sur des critères subsidiaires permettant d'interpréter plus en avant les textes sacrés »⁶. Cette activité doctrinale foisonnante a conduit à la formation et la reconnaissance conjointe de différentes « écoles » doctrinales dont les plus célèbres sont les quatre écoles représentant l'orthodoxie musulmane, à savoir *Malékite*, *Hanafite*, *Chaféite*, et *Hanbalite*⁷.

Le terme Droit musulman classique renvoie au *fiqh* développé pendant la période qui s'étend du VII^e et X^e siècle, et qui correspond à la période de la naissance et de la fixation de ce Droit.

² Anne-Marie Moulin, *Histoire de la médecine arabe*, Confluent édition, Paris 1996. p. 9.

³ Chafik Chehat, *Essai d'une théorie générale de l'obligation en droit musulman*, Dalloz, 2005. p. 42.

⁴ L'acte thérapeutique est entendu ici comme tout moyen médicamenteux ou chirurgical déployé dans un but de soin, de soulagement ou de réparation.

⁵ Voir en ce sens : Saïd Ramadan, LA SHARI'A : Le Droit Islamique, son envergure et son équité. Éd. al Qalam, Paris 1997. p. 45 et s.

⁶ Pierre Lory, « La charia », IESR – Institut européen en sciences des religions : <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/index4101.html>.

⁷ Sobhi MAHMASSANI, the philosophy of jurisprudence in Islam, Dar El-Ilm 1980, Beyrouth. p. 30.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/1068928>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/1068928>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)